



Évolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 1^{er} trimestre 2025

Janvier, février, mars 2025

En collaboration avec les Services cantonaux compétents, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Association des offices suisses du travail (AOST) ont poursuivi la collecte de données sur les salaires et les taux d'occupation des personnes bénéficiant du statut de protection S. Ce document représente la huitième édition qui inclut les statistiques des personnes ayant commencé un apprentissage¹.

Les emplois salariés représentent 98,5 %

Au 1^{er} trimestre 2025, la part des travailleurs salariés s'élève à 99%, dont environ 8% sont des stagiaires et 8% des personnes en apprentissage. La part des travailleurs indépendants avoisine 1,5%.

Le taux d'occupation moyen s'élève à 68%

En comparaison avec le trimestre précédent, le taux d'occupation général a augmenté de 1 p.p. s'élevant à 68%. Celui des hommes a augmenté de 3 p.p.² (79% au lieu de 76%) et celui des femmes est resté inchangé (62%). La part des hommes travaillant à plein temps a augmenté de 5,8 p.p. (62%) et celle des femmes a augmenté de 5 p.p. (36,7%). Dans l'ensemble, la part des personnes travaillant à plein temps a augmenté de 5 p.p. (46%).

Le taux d'occupation moyen a atteint 72% chez les 26-35 ans, 68% chez les 36-45 ans et 69% chez les moins de 25 ans. Les autres groupes d'âge affichent le taux moyen entre 61% et 65%. Dans toutes les catégories d'âge, plus de la moitié des individus affichent un taux d'occupation supérieur à 80%. Seulement chez les plus de 56 ans, ce taux

est en dessous de 50% (Graphique 1).

Le taux d'occupation varie selon les branches

A l'issue du 1^{er} trimestre 2025, c'est la branche Construction proprement dite qui affiche le taux d'occupation le plus élevé de 85% (+4 p.p.)³ (Graphique 2). Par ailleurs, le taux d'occupation le plus bas, dans la branche des Services domestiques, a augmenté de 8 p.p., passant de 25% à 33%. Comme au trimestre précédent, une forte variation du taux d'occupation par secteur économique est observée, avec une plage allant de +19 à -10 points de pourcentage (p.p.).

Le Graphique 3 illustre l'évolution du taux d'occupation moyen dans le top cinq branches⁴ sur une période d'un an. Bureaux de consultation, informatique (+2 p.p., 68%), Restauration et hébergement (-2 p.p., 66%), Services personnels (-6 p.p., 58%), Enseignement (+1 p.p., 55%) et Hébergement social, œuvres sociales (-1 p.p., 65%).

Le salaire moyen standardisé augmente légèrement

Au 1^{er} trimestre 2025, le salaire mensuel moyen standardisé a augmenté de 1,5%, atteignant 4668 francs. Chez les femmes, il a augmenté de 1,1% (4623 au lieu de 4572 francs) et chez les hommes de 2,6% (4762 au lieu de 4643 francs).

Dans le top cinq branches, le salaire mensuel moyen standardisé a évolué comme suit : Bureaux de consultation, informatique (+3,3%, 5003 francs) ; Restauration et hébergement (-0,6%, 4283 francs) ; Services personnels (+2,6%, 4583 francs) ; Hébergement social, œuvres sociales (+4,6%,

le relevé.

⁴ Les top 5 branches emploient le plus grand nombre de personnes avec le statut S, par rapport à d'autres branches économiques.

⁵ Le salaire standardisé correspond à un taux d'occupation à 100% et le salaire selon contrat correspond au taux d'occupation indiqué.

¹ Les statistiques des apprentis dans ce document se réfèrent uniquement à l'apprentissage en entreprise et ne sont pas prises en compte dans les statistiques des salaires et des taux d'occupation.

² Point de pourcentage (p.p.)

³ Seules des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche sont prises en compte dans ces statistiques. Soit environ 30% de toutes les branches figurant dans

4403 francs) ; Enseignement (-5,6 %, 5454 francs) (Graphique 4).

50,3 % des personnes perçoivent plus de 3000 francs par mois

Au 1^{er} trimestre 2025 la part des personnes gagnant plus de 3000 francs par mois a baissé de 0,5 p.p. en passant de 50,8% à 50,3%. Respectivement, le nombre de personnes gagnant moins de 3000 francs a augmenté, passant de 49,2% à 49,7%. Le Graphique 5 montre de manière détaillée les variations du nombre de personnes dans différentes classes de revenus.

En résumé, une évolution sur quatre trimestres consécutifs révèle une tendance à la hausse du nombre de personnes dans la tranche de revenu la plus basse, ainsi que dans les deux tranches de revenu les plus élevées (Graphique 6).

Les revenus effectifs plus bas chez les jeunes

Le Graphique 7 illustre la répartition des différentes classes d'âge en fonction des tranches de salaire sur contrat. On observe toujours une part importante des 'bas revenus' parmi les personnes les plus jeunes (32%) et les plus âgées (29%). Dans les autres classes d'âge, les tranches de revenus 4000-5000 et plus de 5000 concernent autour de 50% des personnes.

En ce qui concerne la répartition par genre, la proportion des hommes parmi les personnes touchant plus de 5000 francs par mois a connu une hausse de 6 p.p., tandis que celle des femmes a augmenté de 2 p.p. seulement. Par ailleurs, la part des personnes dans les plus petits revenus a progressé de 1 p.p. chez les femmes et a diminué de 3 p.p. chez les hommes (voir Graphique 8). Il convient de souligner, qu'à l'instar du trimestre précédent, ces variations constatées doivent être considérées comme mineures et sans signification de tendance.

Des profils d'apprentis variés

Les statistiques des apprentis se rapportent aux contrats d'apprentissage en entreprise signés entre janvier et mars 2025, dont le début était prévu en août 2025.

Parmi les 178 apprentis enregistrés au cours de ce trimestre, 46% étaient des femmes et 54% des hommes. Selon la répartition par tranches d'âge, 75% ont moins de 20 ans, 20% entre 20 et 30 ans et 6% plus de 30 ans. Les principales branches professionnelles affichent la répartition suivante : Bureaux de consultation, informatique (18%), Restauration et hébergement (11%), Enseignement (11%), et Santé et service vétérinaire (11%) (voir Graphique 9). Les chiffres relatifs aux contrats d'apprentissage doivent être considérés à titre informatif étant donné leur caractère incomplet et provisoire.

Remarques méthodologiques

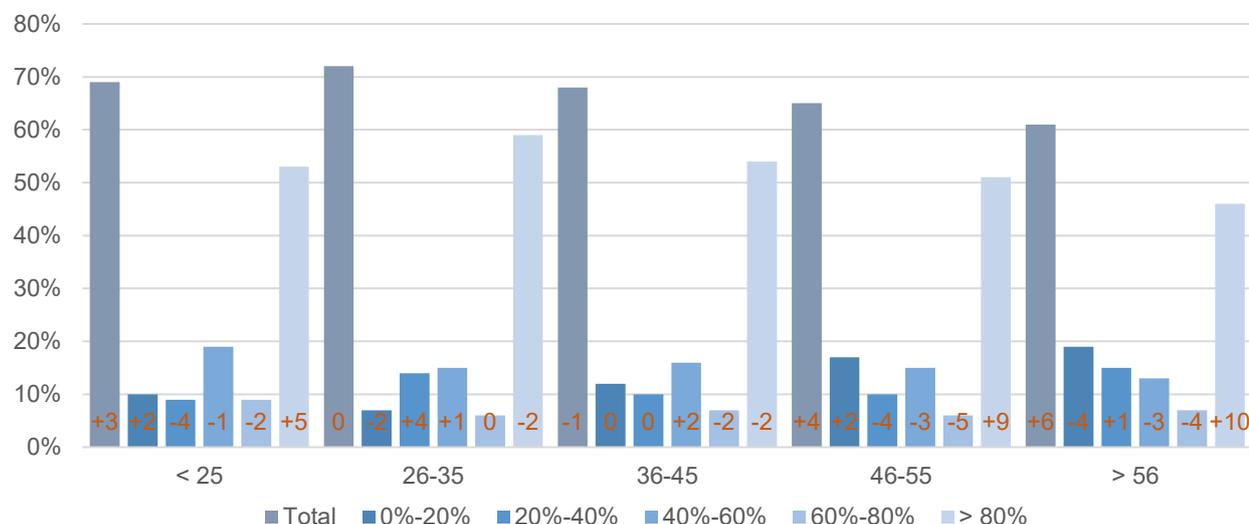
Les statistiques du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du Statut S, pour le 1^{er} trimestre 2025, se basent sur les données livrées par 25 cantons pour les mois de janvier, de février et mars 2025 avec la population totale de 1987 personnes (dont 178 apprentis). Ces données ont été complétées par les informations du SYMIC (Système d'information central sur la migration).

Le salaire annuel et le salaire horaire ont été transformés en salaire mensuel (1/12 de l'année) et le salaire net en salaire brut, selon une correction standard de 14%. Le salaire selon contrat a été transformé en salaire standardisé (taux d'occupation à 100%).

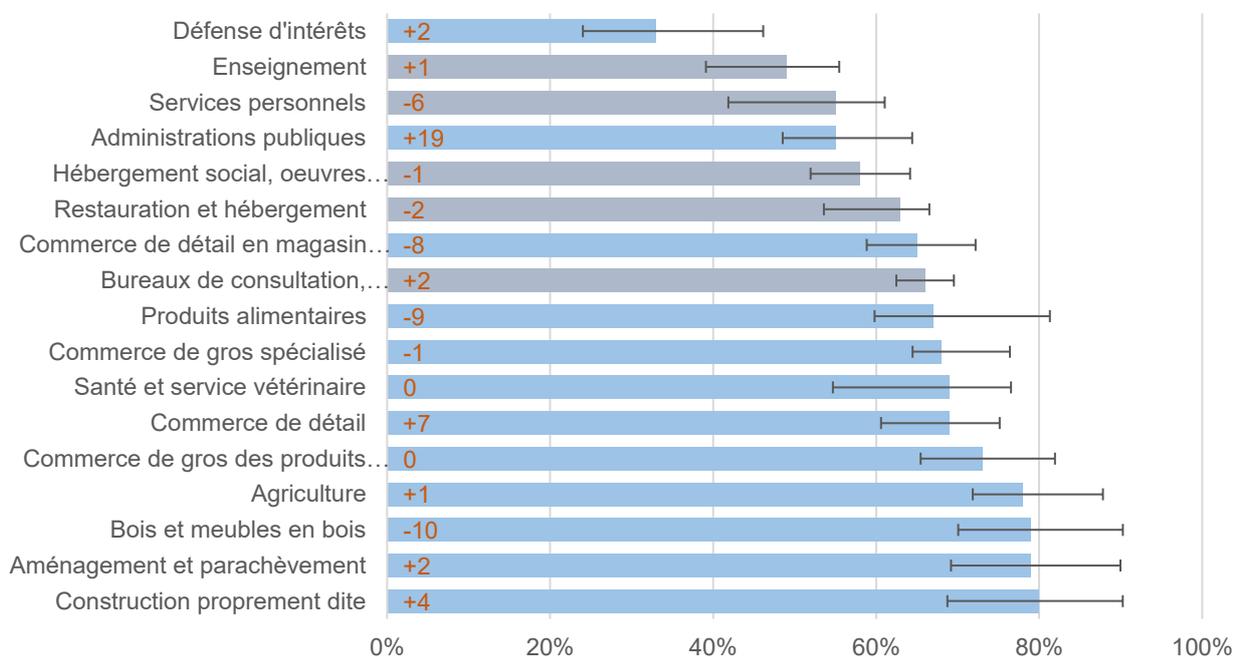
La moyenne concernant le salaire standardisé et selon contrat a été tronquée à 1% pour éviter l'influence des valeurs extrêmes, dues probablement à des erreurs de saisie des données.

Graphiques

Graphique 1 : Taux d'occupation au 1^{er} trimestre 2025 selon les classes d'âge et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



Graphique 2 : Taux d'occupation moyen au 1^{er} trimestre 2025 dans les branches économiques^{6,7} et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)

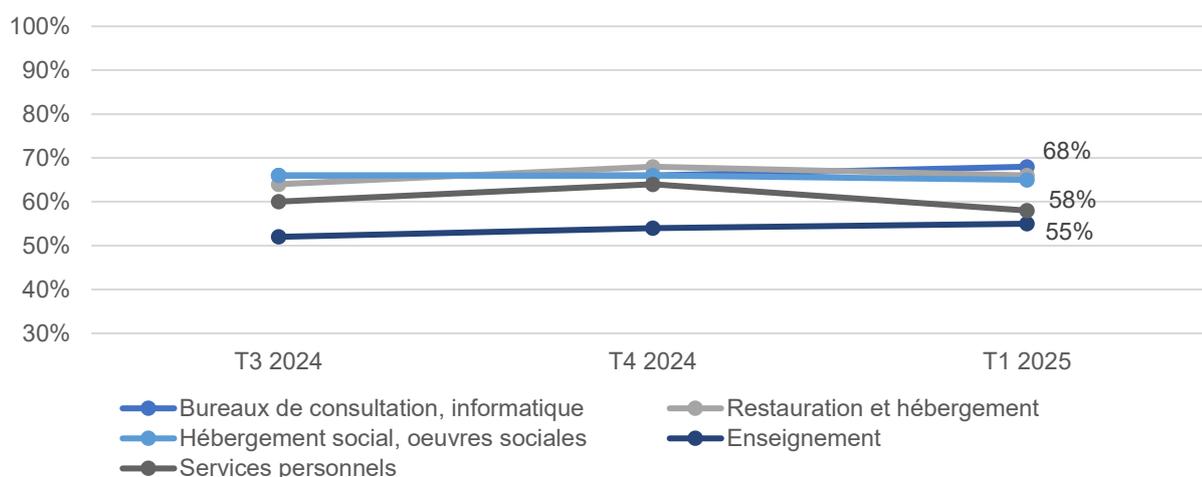


* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

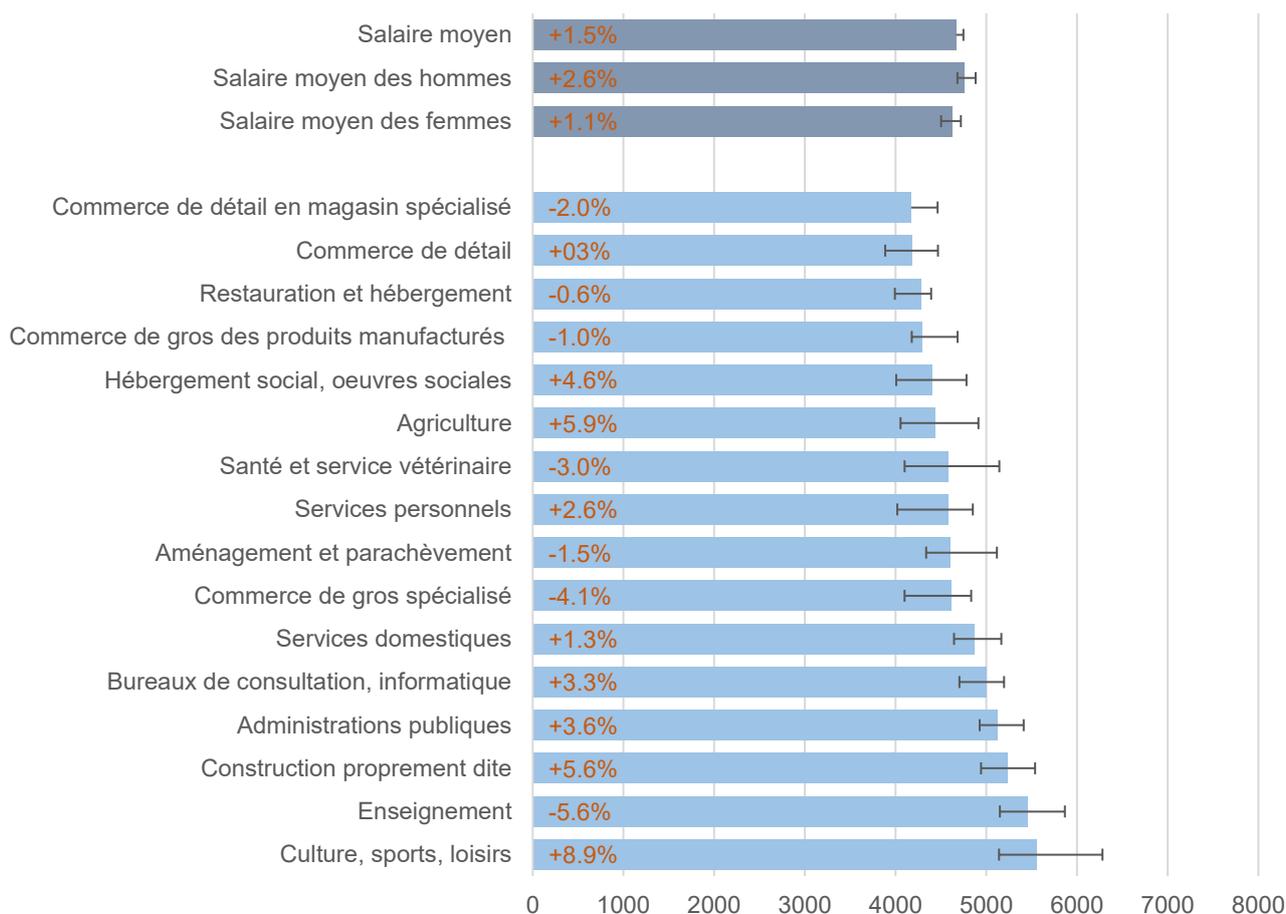
⁶ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche.

⁷ Les traits noirs indiquent un intervalle de confiance de 95% pour la valeur moyenne estimée. Cet intervalle représente la probabilité de 95% de contenir la vraie valeur pour toute la population avec une marge d'erreur de 5%. La longueur de l'intervalle de confiance varie en fonction du nombre d'observations dans chaque catégorie.

Graphique 3: Evolution du taux d'occupation dans le top 5 branches au cours de trois derniers trimestres



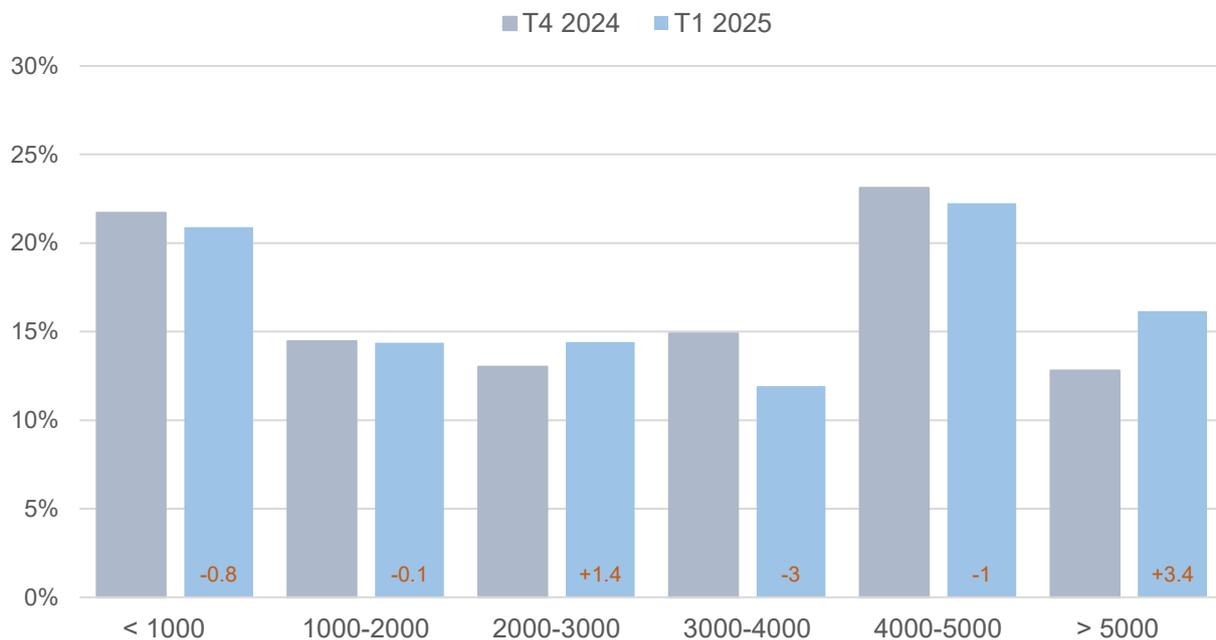
Graphique 4: Salaire mensuel moyen standardisé pour le 1^{er} trimestre 2025 par branches économiques⁸ et changements en pourcents en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



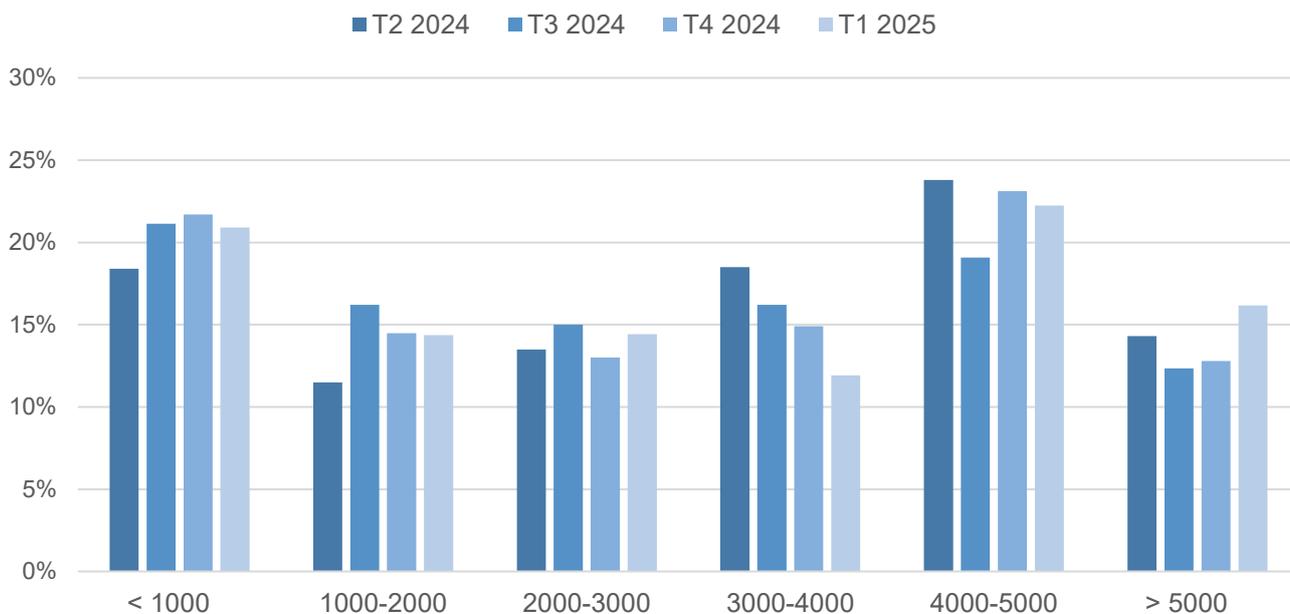
* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

⁸ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche.

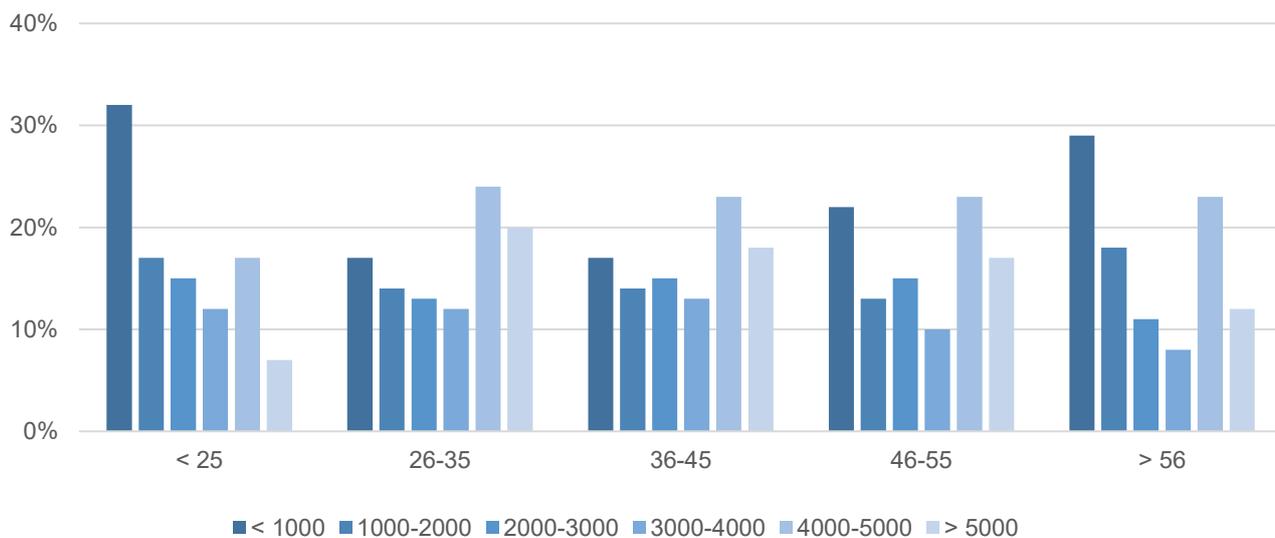
Graphique 5 : Variations dans la répartition du salaire mensuel selon contrat au 1^{er} trimestre 2025 par classes de revenu en points de pourcentage comparé au trimestre précédent (orange)



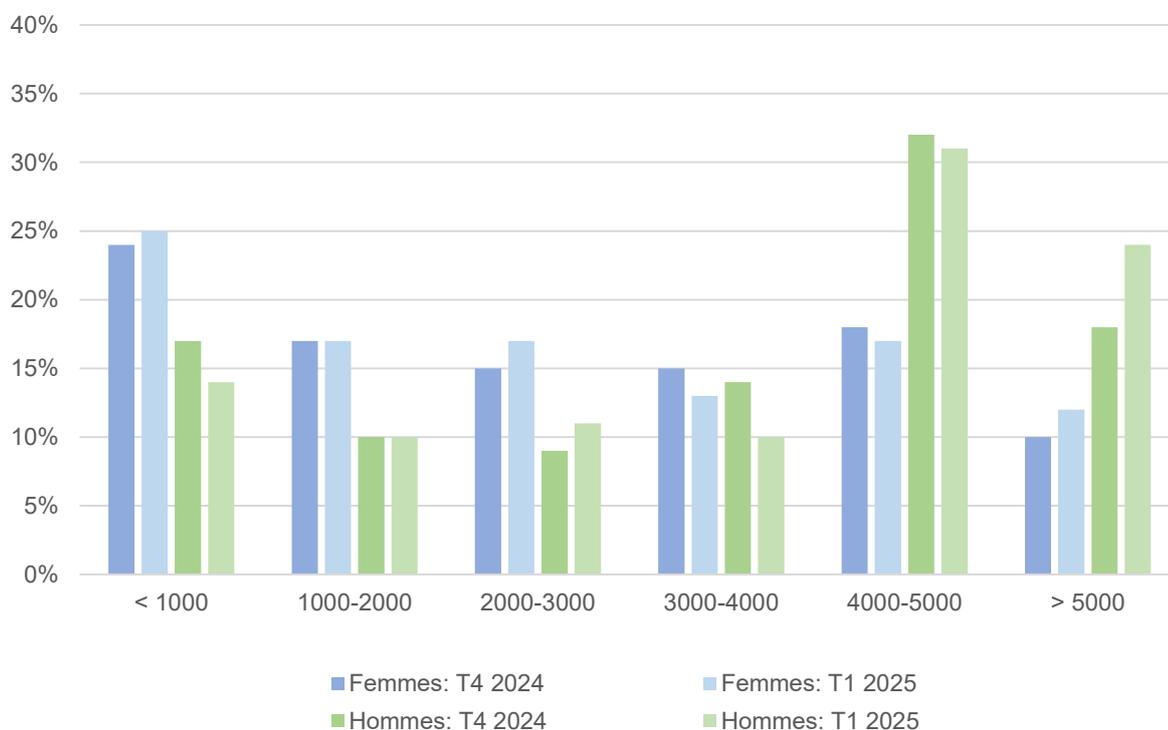
Graphique 6 : Comparaison de la répartition des personnes par niveau de salaire sur contrat au cours des quatre derniers trimestres



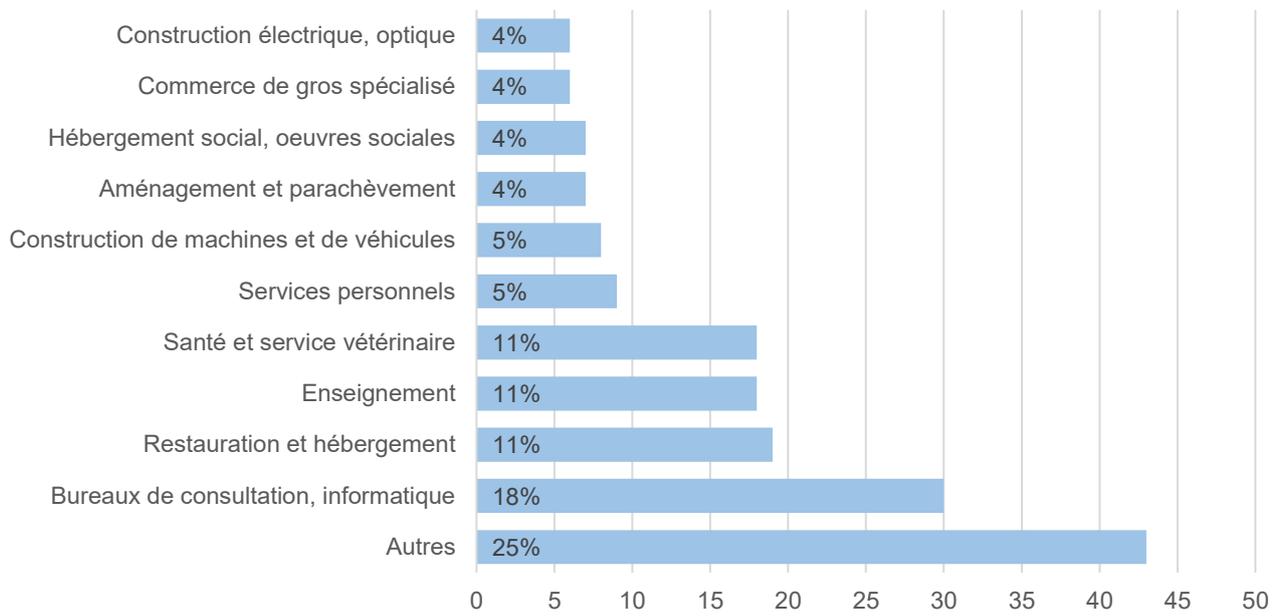
Graphique 7 : Répartition des classes d'âge selon les tranches de salaire sur contrat au 1^{er} trimestre 2025



Graphique 8 : Répartition des classes de revenu selon contrat et par sexe (4^e trimestre 2024 et 1^{er} trimestre 2025)



Graphique 9 : Les branches qui forment les personnes en apprentissage (données du 1^{er} trimestre 2025)



Impressum

Éditeur

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Quellenweg 6
3003 Berne

Auteurs

Personnel du Service de Statistique, SEM

Mode de citation

SEM (2025), « Evolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 1^{er} trimestre 2025 », Berne

Renseignements

Information et communication
medien@sem.admin.ch

Texte original

Français

Mise en page / graphiques

SEM

Analyses

Secrétariat d'État aux migrations SEM
Service de Statistique

Droits d'auteur

SEM, Berne 2025

Reproduction autorisée à des fins non commerciales,
avec mention de la source